



# CHARTRE DU C.S. MENNECY BASKETBALL

---

La vocation de notre association est  
que chaque personne qui s'investit dans notre club  
puisse s'épanouir dans le basket.

- Que je sois entraîneur, joueur, accompagnateur ou supporter je respecte les arbitres, les officiels de table de marque et les adversaires.
- Je respecte mon entraîneur, mes coéquipiers et toutes les personnes qui travaillent bénévolement au sein du club et je préviens de mes absences aussi bien pour les entraînements, que pour les matchs.
- Je respecte le matériel et les installations qui sont mis à ma disposition.
- Je participe à la vie de mon club en tenant la table de marque ou en arbitrant une équipe. Pour les U15, U17, U20 et seniors, obligation de faire cela deux fois minimum par joueur durant l'année.
- Je règle dans les temps ma cotisation. Seules les licences réglées seront remises aux entraîneurs.
- Que je sois entraîneur, joueur, accompagnateur ou supporter, je bannis toute violence verbale ou physique.
- Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'une étude en commission ; je respecterai toutes les décisions prises en cette occasion.
- En signant cette chartre, je m'engage à la respecter, à m'investir sur la durée de la saison avec mon équipe, et à représenter le Club de Mennecy.

***Le Joueur***

***Tuteur légal si mineur***

***Le Président  
Ronan Le Guen***